

REGLEMENT CROSS DE CREPY-EN-VALOIS DU 06/11/2016

1. Lieu, date et nature de la compétition

Cross du Valois, Parc de Géresme Crépy en Valois

N°	Heure	Catégorie	Distance	Tarifs
1	9h30	Animation éveil athlétique/école athlé Féminines et masculins	590m	gratuit
2	9h45	Poussins Féminines et masculins	1130m	gratuit
3	10h15	Benjamins Féminines et masculins	2110m	2€
4	10h35	Minimes féminines et masculins	3410m	2€
5	11h	Cross court Femmes cadettes et +	3800m	5€
6	11h30	Cross court Hommes cadets et +	4300m	5€
7	12h35	Cross long Femmes espoirs et +	5880m	7€
8	12h45	Cross long Hommes juniors et +	7960m	7€

Site du club : www.crepyathle.fr

2. Organisateur

USC Crépy Athlétisme

Président : Alain PANEK

Avenue du Général Leclerc

60800 CREPY EN VALOIS

Tél : 06 29 95 11 28

president@crepyathle.fr

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- Animation éveil athlétique/école athlé né(e)s en 2010/2009/2008 - course 1
- Poussins né(e)s en 2007 et 2006 – Course 2

- Benjamins né(e)s en 2005 et 2004 – course 3
 - Minimes né(e)s en 2003 et 2002 – course 4
 - Cadettes nées en 2001/2000 – course 5
 - Cadets nés en 2001/2000 – course 6
 - Juniors homme nés en 1999/1998 - course 8
 - Espoirs nés en 1997/1996/1995 – course 7
 - Seniors nés en 1994/1978 – course 8
- Masters nés en 1977 et avant

b) Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tout moyen, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

soit d'une licence compétition délivrée par la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Le règlement sera disponible sur le site du club et envoyé sur simple demande

c) Droit d'inscription

N° de la course	Tarifs
1	gratuit
2	gratuit
3	2€
4	2€
5	5€
6	5€
7	7€
8	7€

Le montant de l'inscription est à régler en espèces ou à l'ordre de : USC Athlétisme.

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 02 novembre 2016 par courrier.

Inscriptions sur place 45 minutes avant le début des épreuves.

e) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

f) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

g) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès du cabinet AXA Bruno Fortier 51 avenue Pasteur 60800 Crépy-en-Valois

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Il sera établi pour chaque course un classement.

b) Récompenses

Une médaille pour : Ecole athlé et pour les poussins

Une coupe ou récompenses pour les 3 premiers de chaque catégorie.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet : crepyathle.fr.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8. Ravitaillements

Ravitaillement disponible à la fin de chaque course.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par **la protection civile de l'Oise.**

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent actif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

-